



**Question écrite de la Députée Kattrin JADIN
à Monsieur François BELLOT, Ministre de la Mobilité,
concernant
la lutte contre les nuisances sonores causées par les trains
- déposée le 14 avril 2020 -**

Monsieur le Ministre,

Parmi les défis du réseau ferroviaire, nous pouvons sans doute compter la réduction significative des nuisances sonores causées par les trains. Afin de respecter les normes d'émissions de bruit pour le matériel roulant qui ont été définies au niveau européen, la Belgique a également dû se mettre en ordre.

Moyennant de nouvelles techniques de meulage ou alors l'équipement des rails avec de nouvelles semelles isolantes, la qualité acoustique a déjà pu être améliorée par endroits. D'autres technologies permettent également de réduire les nuisances sonores, notamment un type de bloc de frein a été imposé pour les nouveaux wagons qui seront désormais mis en service.

Monsieur le Ministre, mes questions à ce sujet sont les suivantes :

- Pouvez-vous m'indiquer l'état de progression dans la lutte contre les nuisances des trains en Belgique ?
- Combien de kilomètres de rails ont déjà été équipés avec des semelles isolantes ? Combien de murs antibruits ont été installés ?
- Disposez-vous du nombre de trains SNCB déjà équipée avec ces blocs de frein ? Quid des autres utilisateurs des chemins de fer belge ?

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

Kattrin JADIN

Réponse du ministre :

1. En ce qui concerne le secteur ferroviaire, les principales améliorations résultent de la modernisation du matériel roulant conformément à la réglementation européenne (STI NOISE: Spécification Technique d'Interopérabilité bruit) qui détermine les normes à respecter pour le nouveau matériel roulant ainsi que pour la modernisation via le retrofit des wagons de marchandises appelés à circuler sur les principaux axes marchandises aux niveaux belge et européen.

Comme gestionnaire d'infrastructure, Infrabel prend des mesures pour limiter le niveau sonore à la source, spécifiquement pour ce qui concerne directement l'infrastructure ferroviaire elle-même :

- Pose de railpads (semelles sous rail) ;
- Meulage optimisé des rails mis en œuvre structurellement ;
- Réalisation de divers ouvrages limitant le bruit lors de grands projets d'infrastructures.

2. 234 km railpads ont été posés jusque fin 2019.

Infrabel ne tient pas un inventaire du nombre de murs antibruit. Les ouvrages concernés de natures diverses (murs en béton, parois absorbantes, tunnels, ...) sont principalement posés lors de grands travaux d'aménagement dans le cadre des mesures prises dans les études d'incidences.

3. Non